

Rassembler - Proposer - Agir

POUR  
L'ENSEIGNEMENT  
PROFESSIONNEL  
PUBLIC

SNUEP  
F.S.U.

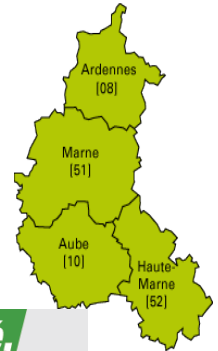
SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL



SEPTEMBRE 2017

Journal n°1 - 2017-18

ÉDITO du Secrétaire Académique



**Le SNUEP-FSU : un syndicat engagé, combatif et déterminé,  
pour tous et toutes, LP, SEP, SEGPA et EREA**

Chers collègues,

Le contenu des ordonnances sur le code du travail vient d'être connu. Comme on pouvait s'y attendre, elles vont toutes dans le même sens : plus de précarité, de flexibilité pour les salariés, plus de souplesse, de facilités pour licencier pour les entreprises... Au-delà de la méthode, consistant à agir rapidement via les ordonnances, le discours gouvernemental sur la soi disant concertation ne change rien. La plupart des demandes du MEDEF sont satisfaites.

Les ordonnances prolongent et aggravent la loi El Khomri dont nous continuons à demander l'abrogation. L'inversion de la hiérarchie des normes est poussée jusqu'au bout, ce n'est plus de norme du tout. L'individualisation complète du contrat de travail est une revendication patronale pour baisser le « coût du travail » et faciliter les licenciements au motif que cela faciliterait les embauches. Non seulement des économistes ont démontré que cela n'était pas exact, mais le MEDEF se refuse à tout engagement de création d'emplois.

La fusion des instances représentatives des personnels ont pour but d'affaiblir le rôle des syndicats et l'organisation collective des salariés et par conséquent les droits des salariés.

Les salariés du public sont aussi concernés, au nom de l'équité il faudrait demain casser les statuts et aligner le public sur un privé précarisé. Pour les jeunes c'est l'assurance de lendemain encore plus difficile pour l'entrée dans la vie professionnelle. De nombreux signes montrent que les orientations et premières décisions du gouvernement rencontrent déjà l'hostilité d'une majorité de la population.

Les étudiants, les salariés, les retraités personne n'est épargné : baisse des APL, augmentation de la CSG, suppression de 100 000 emplois aidés, annonce de 120 000 suppressions d'emplois dans la fonction publique...

Le SNUEP-FSU revendique de nouveaux droits pour les salariés et un code du travail protecteur. Il appelle à refuser les régressions annoncées dans les ordonnances en participant fortement à toutes journées de mobilisation, de grèves et de manifestation qui vont se mettre en place.

Régis DEVALLE

Secrétaire Académique SNUEP-FSU REIMS

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL  
ACADEMIE DE REIMS

Régis DEVALLE - 18, rue de Vitry - 51250 SERMAIZE-LES-BAINS - 06 12 68 26 60

courriel : reims@snuép.com - site internet : www.reims.snuép.com

d'autres couleurs pour l'enseignement professionnel

## NOUVEAU DÉROULEMENT DE CARRIÈRE : MODALITÉS

Depuis la création du corps des PLP en 1985 en deux grades PLP1 et PLP2, puis l'intégration progressive dans le corps de PLP2 jusqu'aux années 2000, les PLP n'avaient pas réellement connu d'évolution significative en termes de carrière et de rémunération. Pire, les enseignant-es en France étaient les seul-es en Europe à connaître une baisse régulière de leur pouvoir d'achat. Ainsi, de 2000 à 2016, le traitement net d'un-e enseignant-e a perdu au moins 2 mois de sa valeur en euros constants. En cause, la faible revalorisation du point d'indice puis son gel depuis 2010 et l'augmentation de la retenue pour pension liée à la réforme des retraites. Le gel du point d'indice, à lui seul, a engendré 8 % de perte.

Aujourd'hui, en France le salaire moyen d'un-e professeur-e est inférieur de 31 % à celui d'un cadre de la FP, qui touche davantage de primes, et de 38 % à celui d'un cadre du secteur privé.

C'est dans ce contexte qu'à moins d'un an de l'élection présidentielle, le gouvernement a décidé d'un plan de revalorisation salariale des enseignant-es. La ministre de l'EN a donc ouvert le 1er juin, des négociations avec les organisations syndicales sur de nouvelles mesures de revalorisation et de déroulement de carrière qui seront mises en application progressivement pour l'ensemble des personnels d'éducation de 2017 à 2020.

L'ensemble des mesures proposées est une déclinaison du protocole PPCR négociée dans la FP et pour lequel la FSU avait donné sa signature à l'automne dernier. Ces mesures entraîneraient une dépense supplémentaire d'un milliard d'euros de hausse de salaires d'ici à 2020 pour l'EN dont la moitié en 2017.

Même si cette revalorisation va dans le bon sens, ni celle-ci ni l'augmentation du point d'indice de 1,2 % en deux ans arrachée par les organisations syndicales, ne compenseront la perte de pouvoir d'achat cumulée depuis plus de 15 ans. Ces mesures indiciaires et la nouvelle progression de carrière doivent être un point d'appui pour poursuivre nos actions afin d'améliorer davantage nos salaires et nos conditions de travail.

Le SNUEP-FSU restera vigilant pour que ces mesures puissent bénéficier aux PLP et CPE. Il n'acceptera pas une réforme de l'évaluation qui se ferait contre les enseignant-es. Il continuera à mobiliser l'ensemble des personnels dès la rentrée pour demander un véritable plan de rattrapage du point d'indice et une véritable amélioration de l'évaluation des enseignant-es.

---

### **Nouvelle progression de carrière : augmentation des traitements mais les inégalités demeurent !**

#### **Calendrier 2017-2020**

Janvier 2017 : Augmentation de 2 à 7 points d'indice selon les échelons, auxquels s'ajoutent 4 points avec la transformation d'une partie de l'ISOE part fixe.

Septembre 2017 : Le nouveau déroulement de carrière est basé sur un rythme commun à tou-tes. L'indice de l'échelon 1 est augmenté de 34 points (383) mais il faut désormais 1 an d'ancienneté (au lieu de 4 mois) pour passer à l'échelon 2 (436). Chacun-e sera reclassé-e dans la nouvelle grille, à échelon égal pour la classe normale, à échelon -1 pour la HC (exemple : le 6e échelon actuel de la HC sera renuméroté au 5e). Dans les deux cas, l'ancienneté acquise dans l'ancien échelon est conservée. La HC sera accessible aux personnels ayant atteint le 9e échelon depuis 2 ans (7e échelon actuellement). Parallèlement une classe exceptionnelle est créée.

Janvier 2018 : Transformation d'une partie de l'ISOE part fixe correspondant à 5 points d'indice.

Janvier 2019 : Les indices, excepté celui du 2e, augmentent de 2 à 15 points selon les échelons.

Janvier 2020 : Au final l'indice terminal de la CN est 673 (658 actuellement) et celui de la HC est 821 points (783 actuellement).

### L'inégalité dans l'avancement perdue

Cette nouvelle carrière est fondée partiellement sur un avancement à un rythme unique pour tou-tes, calqué sur l'avancement actuel au Choix, avec 2 moments d'accélération pour certain-es. Au 6e et 8e échelon, 30 % des enseignant-es bénéficieront d'un avancement accéléré de 1 an. Le temps cumulé en CN durera de 24 à 26 ans, contre 20 à 30 ans actuellement. Les personnels seront soumis à un RV de carrière qui conditionnera leur passage à la HC.

### La hors classe pour tou-tes ?

Si le ministère affiche la volonté de permettre à tou-tes de dérouler une carrière sur au moins 2 grades (CN + HC), pour le garantir il serait indispensable que le ratio promus/promouvables permette, chaque année, de définir un contingent suffisant de promotions afin de permettre à chaque collègue d'atteindre les indices de traitement les plus élevés.

### Transfert prime/points, opération « blanche » mais qui augmente les pensions

Le protocole PPCR prévoit dès le 1er janvier 2017 une transformation d'une partie de l'ISOE part fixe (506,09 €\* bruts annuels) en son équivalent en points d'indice. Cette mesure sera sans effet sur le traitement net mensuel mais augmentera les futures pensions de retraite puisque le calcul est basé sur le traitement indiciaire.

### De nombreux problèmes demeurent

Malgré le manque d'attractivité de nos métiers et les charges pesant sur les nouveaux personnels, la progression sera ralentie en début de carrière. La classe exceptionnelle ne serait accessible qu'à une infime minorité. Lors des discussions qui vont s'ouvrir, la FSU et ses syndicats porteront donc l'exigence d'une meilleure revalorisation des futur-es recruté-es, des garanties sur le parcours de tou-tes sur au moins 2 grades dans le cadre d'une carrière plus linéaire et plus rapide et d'une 3e classe accessible à tou-tes.

***\*Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016 la valeur du point d'indice est de 55,8969€ brut annuel soit 4,6581€ brut mensuel***

---

### Nouvelle évaluation des enseignant-es : un projet dangereux !

Le SNUEP-FSU revendique une évaluation qui cherche à améliorer la qualité du travail pour une plus grande réussite des élèves et non à trier sur le volet quelques enseignant-es pour accélérer leur carrière. L'évaluation doit être complètement déconnectée de l'avancement de la carrière pour jouer son rôle : accompagner, former, conseiller.

Le projet actuel du ministère n'est pas ce que nous demandions et reste trop centré sur la gestion des carrières. Pour le SNUEP-FSU, il faut développer et améliorer le suivi et la formation des enseignant-es en début de carrière. Le seul objectif doit être de parfaire la formation et d'apporter aide et accompagnement aux collègues ayant moins de 15 ans de carrière.

## Rendez-vous de carrière

-2 RV (6e et 8e échelon) débouchant sur une éventuelle “accélération” de carrière avec un gain d’une à deux années possible

– 1 RV pour l’accès à la HC.

– 1 RV pour l’accès à la classe exceptionnelle.

Les 2 premiers rendez-vous de carrière correspondent à une tranche d’âge estimée entre 30 et 38 ans.

Les jeunes femmes risquent fort d’être discriminées puisque absentes pour des congés maternité.

Nous considérons que tout-tes les collègues doivent pouvoir avancer à un rythme unique, et cela en déconnexion avec l’évaluation. L’évaluation des personnels doit porter sur le cœur de leur métier et non sur des dimensions périphériques.

L’accès à la hors classe ne peut être soumis au seul RV de carrière, au risque de ne pas remplir l’un des objectifs du PPCR : la garantie du parcours de deux grades à tous les personnels ayant déroulé l’ensemble de leur carrière en classe normale. Un barème doit donc être établi ; il doit promouvoir l’ancienneté de service. Ce barème doit prévoir une mesure afin que les bénéficiaires des 6e et 8e échelons ne soient pas les premiers à profiter de ce nouvel avancement.

Une vraie relation de confiance et de respect professionnel doit s’instaurer entre les personnels d’enseignement, d’éducation, d’orientation et leur hiérarchie. Il s’agit là d’un point central qui nécessite un changement culturel profond : passer d’une logique d’injonctions à une culture de l’échange. Personnels et inspecteurs/trices ne s’en porteraient que mieux pour une meilleure réussite des élèves.

---

## Bilan Professionnel : les personnels sous pression

Chaque RV de carrière sera précédé de la remise par l’enseignant-e de son bilan professionnel qui servirait par ailleurs de trame lors des entretiens annuels réguliers avec le /la chef-fe d’établissement. Le ministère parle de description d’activités en « contextualisant et personnalisant ses analyses », en « décrivant sa participation à la vie de l’établissement et son implication dans les relations de l’école/établissement avec son environnement ». Sous couvert de réflexion sur l’activité professionnelle, l’enseignant-e est sommé-e de livrer à sa hiérarchie son autocritique. Le SNUEP-FSU conteste ce procédé usant de la soumission.

---

## Le SNUEP-FSU revendique

- Une déconnexion entre l’avancement de carrière et l’évaluation de l’enseignant-e.
- Un respect du cadre réglementaire et la fin des exigences autoritaires hors de ce cadre.
- Une inspection et des formations co-construites qui s’inscrivent dans la confrontation de 2 expertises et non dans la domination d’un-e expert-e sur un-e autre qui imposerait des injonctions et des consignes.
- Une inspection dont les conseils sur les plans pédagogique et technique favorisent la réflexivité des enseignant-es sur leurs pratiques.
- Une inspection qui soit l’occasion de faire un bilan sur les besoins en formation individuels et collectifs

**SYNDIQUEZ-VOUS !**

**REJOIGNEZ LE**

**➤ SNUEP-FSU**

**L**e SNUEP-FSU refuse les compromissions avec un gouvernement qui prône avant tout l'austérité budgétaire, la dévalorisation de la Fonction publique et de ses missions, le délestage vers l'apprentissage, et dégrade systématiquement nos conditions d'exercice. Le SNUEP-FSU s'est opposé à l'ensemble des gouvernements de droite comme de gauche qui n'ont toujours pas pris la mesure de l'urgence à investir dans la voie professionnelle.

Ce qui guide avant tout le SNUEP-FSU c'est la défense de l'enseignement professionnel public, de ses personnels et de ses élèves. Le SNUEP-FSU se veut un syndicat dynamique et rassembleur, à l'écoute de la profession et au plus proche du terrain. C'est un syndicat démocratique qui n'a jamais renié ses mandats.

Aujourd'hui, renouveler sa confiance au syndicat, s'investir dans les sections d'établissements, dans les bureaux ou conseils académiques s'avère particulièrement nécessaire. De même, continuer à informer la profession et la mobiliser est indispensable.

**Parce qu'il est grand temps de transformer enfin les politiques d'éducation, parce que collectivement il est toujours possible de changer le sort réservé à l'enseignement professionnel public, partout où nous serons : renforçons le SNUEP-FSU !**

**SNUEP**  
**F.S.U.**

**Pour l'enseignement professionnel**  
**➤ Offensifs et engagés !**

### **3 bonnes raisons d'adhérer à un syndicat :**

- 1. Plus de 40% des “patrons” sont syndiqués**, dont la moitié au MEDEF. Face à cela, moins de 10 % des salarié-es sont syndiqué-es.
- 2. Les salarié-es perdent de plus en plus de droits** et ont de plus en plus de tâches à effectuer au quotidien au prix d'une dégradation des conditions de travail et des revenus.
- 3. Le syndicat est un outil collectif pour défendre nos acquis** : en étant plus nombreux, nous pourrions davantage nous organiser, confronter nos idées, construire un meilleur rapport de force et faire respecter nos droits.

*La force du syndicat, c'est d'abord son nombre de syndiqués*

### **3 bonnes raisons d'adhérer au SNUEP-FSU :**

- 1. Vous voulez être informé-e, aidé-e** sur le déroulement de votre carrière, sur vos droits, pour mieux vous défendre et ne plus rester seul-e : le SNUEP-FSU est un syndicat jeune, en croissance, dont les militant-es enseignent TOU-TESS. Son appartenance à la FSU, 1<sup>re</sup> fédération syndicale dans l'Éducation nationale, lui permet d'être présent (et actif...) dans toutes les instances.
- 2. Vous voulez agir efficacement** avec vos collègues pour améliorer vos conditions de travail, pour faire connaître vos difficultés. Le SNUEP-FSU vous conseille, se déplace.
- 3. Vous voulez participer à l'action collective** pour défendre une École progressiste et égalitaire, un Enseignement Professionnel Public de qualité, avec des revendications fortes, cohérentes et entendues.

*Se syndiquer, c'est sortir de son isolement*

### **3 idées reçues sur les syndicats :**

#### **1. « C'est cher »**

La cotisation est **déductible des impôts à hauteur de 66%**, voire **100% si frais réels**. Les non-imposables bénéficient d'un **crédit d'impôt** de 66%. L'adhésion, inférieure à la plupart des autres syndicats, coûte moins de **3 euros par mois** pour un stagiaire, **4 euros** pour un PLP échelon 8, moins de **6 euros** pour un hors-classe 6<sup>e</sup> échelon. Les cotisations servent : \* à la publication de tracts, brochures, journaux\* aux actions, manifestations, solidarités financières\* à la formation des adhérent-es \* aux déplacements des militant-es dans les établissements et aux frais des commissaires paritaires lors des préparations aux CHSCT, CAPA, CAPN, CCP,...

#### **2. « Si j'adhère, je perds ma liberté »**

**Adhérer donne des droits** : le SNUEP-FSU a un fonctionnement démocratique, chacun peut agir sur ses orientations, participer aux prises de décisions, du niveau local au niveau national. Chaque adhérent garde son indépendance et son autonomie, sans aucune contrainte. La démission est un acte aussi simple que l'adhésion.

#### **Par ailleurs, sommes-nous réellement libres ?**

Nos employeurs, eux, s'organisent et réorganisent sans cesse, le plus souvent sans même prendre notre avis... Qui n'a pas le sentiment, régulièrement, de n'être ni écouté, ni entendu ? Se syndiquer, c'est se donner du poids face à son chef d'établissement.

#### **3. « Pour moi adhérer, c'est s'investir à fond »**

Adhérer à un syndicat ne signifie pas être obligé de participer à quoi que ce soit. Payer sa cotisation est déjà un acte important : le SNUEP-FSU n'a pas d'autres ressources.



# BULLETIN DE PRÉ-ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2017-2018

**Aux tarifs préférentiels 2016-2017**

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2018

Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement à votre section académique **avant le 30/09/2017**

ou au SNUEP-FSU 38 rue Eugène Oudiné 75013 PARIS  
Courriel : snuep.national@wanadoo.fr ; site : www.snuep.fr

**MERCI de remplir complètement et LISIBLEMENT ce bulletin : cela facilite le travail des militant-es.**

Ancien-ne adhérent-e oui  non   
 n° d'adhérent-e (facultatif) :  
 M.  Mme   
 NOM : .....  
 Nom de naissance : .....  
 Prénom : .....  
 Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
 Adresse complète: .....  
 .....  
 .....  
 Tél. fixe : .....  
 Tél. portable : .....  
 E-mail : .....

**En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU, 1<sup>re</sup> fédération de l'Éducation nationale.**  
**Pour les retraité-es, l'adhésion au SNUEP inclut l'adhésion à la FGR.**

Discipline précise : .....  
 Code (si connu) : .....

ACADÉMIE (au 01/09/2017) : \_\_\_\_\_

**SITUATION ADMINISTRATIVE**  
 PLP  CPE  AED   
 Classe normale  Hors classe  Stagiaire   
 Contractuel-le  CDD  CDI  Vacataire   
 Échelon au 01/09/17 : ..... Depuis le : \_\_/\_\_/\_\_  
 Emploi particulier : (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MLDS, inspection, ZR, congés divers) : .....  
 retraité-e  en congé  sans emploi

**66 % de votre cotisation est déductible des impôts (100% si frais réels)**  
**ou**  
**Votre cotisation permet d'obtenir un crédit d'impôt si vous n'êtes pas imposable**

**AFFECTATION**  
 LP  SEP  SEGPA  EREA   
 Collège  Lycée  SUP  FC   
 Nom de l'établissement : .....  
 RNE (facultatif) : .....  
 Ville : .....  
 Si TZR Etab. d'exercice : .....  
 Rattach. admin : .....

**COTISATIONS DES PLP ET CPE**

E.A.P. : 27 € - Assistant d'éducation : 36 € - Sans traitement : 27 €

Non-titulaire : 93 € - Non-titulaire Réunion : 111 € - Non-titulaire Guyane : 85 €

Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement

**RÈGLEMENT DE LA COTISATION**  
 Temps partiel : ..... % Nombre d'heures : .....  
 Montant : ..... €  
 Mode de paiement :  
 1. Chèque-s : 1  2  3   
 2. Prélèvement\* en 3 fois  en 6 fois   
 3. Virement bancaire  (Demandez le RIB à votre section académique)  
 \*En cas de première demande, ou en cas de changement de coordonnées bancaires, joindre un RIB et remplir le formulaire d'autorisation de prélèvement.  
**Dès que l'adhésion est enregistrée, elle est définitive et ne peut être remboursée.**

Éch.	Métropole			La Réunion			N <sup>de</sup> Calédonie Polynésie Française		Guadeloupe Mayotte Martinique Guyane	
	Cl. Norm	H.C.		Cl. Norm	H.C.		En CFP		En euros	
1	111	156		144	204		17272	24700	129	183
2	120	177		156	216		18712	27565	138	207
3	126	192		165	252		19690	29356	147	228
4	132	204		174	268		21122	32935	156	240
5	141	216		186	281		22196	34366	168	255
6	144	231		189	303		22553	36874	171	271
7	156	243		204	318		24700	38662	183	285
8	165			216			26134		195	
9	177			231			27923		207	
10	192			252			30431		225	
11	204			268			32935		240	

RETRAITÉ-ES METROPOLE - GUADELOUPE - GUYANE - MARTINIQUE - MAYOTTE

PLP 1	87 €	PLP CN	96 €	PLP H.C.	108 €
-------	------	--------	------	----------	-------

RETRAITÉ-ES DE LA RÉUNION

PLP 1	117 €	PLP CN	129 €	PLP H.C.	144 €
-------	-------	--------	-------	----------	-------

RETRAITÉ-ES DE NOUVELLE CALÉDONIE ET POLYNÉSIE FRANÇAISE EN CFP

PLP 1	10 383	PLP CN	11 457	PLP H.C.	12 888
-------	--------	--------	--------	----------	--------

Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions.  
 Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révoquée dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

**Pour l'enseignement professionnel**  
**> Offensifs et engagés !**

Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
 Signature : \_\_\_\_\_

